

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 janvier 2009**

**Absents excusés** : AMALRIC Roland, GRAVEZAT Laurent et EKEL Benoît

**Ordre du jour** :

- Demande de subvention – Dotation globale d'Equipement
- Règlement intérieur des cimetières
- Demande de subvention prévention routière
- Travaux en cours
- Communauté des communes du Mont Bouquet
- Compte rendu des divers syndicats
- Questions diverses

Monsieur Matthieu TESTARD est nommé secrétaire de séance

Lecture est faite du compte rendu du dernier conseil municipal

**DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier déposé l'année dernière auprès des Services de l'Etat au titre de la DGE permettant de financer la rénovation des façades du temple et du clocheton.

Cette demande était restée sans suite car la sous préfecture avait refusé de tenir compte du dépassement du coût des travaux apparu après l'élaboration du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de déposer à nouveau une demande de subvention au titre de la DGE 2009, pour ce chantier de restauration, sur la base d'un montant HT réactualisé de 101 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire. Il charge celui-ci de déposer la demande dans les délais impartis.

De même, des dossiers seront présentés au Département au titre du Fonds Départemental d'Equipement et à la Communauté des Communes au titre des Fonds de Concours.

*Prise d'une délibération*

**REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES**

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la réglementation des cimetières (inhumation, exhumation, gestion, police, etc ...), Monsieur le Maire indique au Conseil vouloir prescrire par arrêté un « Règlement intérieur des cimetières ».

Après lecture d'un modèle élaboré au préalable en commission de travail, le Conseil approuve cette mise en place et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre cet arrêté.

La date d'adoption de la nouvelle réglementation est fixée au 1<sup>er</sup> février 2009.

*Prise d'une délibération et d'un arrêté*

**DEMANDE DE SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Prévention Routière sollicitant le soutien financier des communes afin de pouvoir continuer leurs interventions dans les écoles.

Après délibération et devant l'importance de ces actions d'éducation routière auprès des jeunes en particuliers, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association une participation financière de 100 €.

### Prise d'une délibération

L'intervention prévue le 11 décembre 2008 à l'école de Brouzet a été reportée au printemps 2009 à la demande des enseignants.

## **TRAVAUX EN COURS**

### - **Dossier Amendes de Police – Sécurisation intersections CD7 / chemins de Serre Courry et de la Grande Combe**

La consultation des entreprises suit son cours, le résultat est attendu sous quinzaine.

### - **Dossier « entrée nord – CD7 / en bordure de la propriété MASBON**

Une demande de subvention va être déposée au Conseil Général afin de poursuivre la réfection de la traversée du village dans cette partie là, et corriger ainsi les problèmes de ruissellement pluvial.

### - **Voirie municipale**

Une réfection de la voirie est envisagée en divers points du village où les travaux de mise en discrétion des réseaux sont terminés. De même, certains chemins de la plaine seront améliorés (tranche prévue : bouclage dépôt de végétaux – captage)

### - **Travaux divers**

Ø Le nettoyage du Château d'eau a été effectué par l'entreprise LAURIOL en coordination avec la purge du réseau. A cette occasion, les vannes du réservoir ont été changées par l'entreprise CANONGE & BIALLEZ.

Ø Nouvelle station d'épuration :

Une seconde réunion s'est déroulée avec le cabinet RCI. Un problème se pose dans la prospection du terrain d'implantation de la future unité car la zone visée apparaît comme inondable dans le PPRI en cours d'élaboration. Un refus d'autorisation de construction pourrait nous être opposé par les Services de l'Etat. Des prises de contact vont être lancés dans l'objectif d'obtenir une dérogation.

En parallèle la prospection du foncier continue.

Ø La formation dispensée par l'entreprise CANONGE & BIALLEZ pour l'utilisation des nouvelles installations de la station de pompage aura lieu le lundi 9 février à 8h. Une information sera faite aux élus concernés.

Ø Aménagement d'un garage – atelier dans le préau de la Mairie

Le bâti est terminé, des devis pour la pose de deux portails roulants sont attendus.

## **COMMUNAUTE DES COMMUNES DU MONT BOUQUET**

### - **Transfert de compétences**

Lors de sa dernière assemblée générale, le Conseil Communautaire a décidé de transférer, dans son domaine de compétences, le règlement des contributions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Monsieur le Maire indique que cette mutation permettra d'alléger le budget de fonctionnement de la commune de près de 9 000 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver ce transfert de compétence au profit de la communauté de communes.

## Prise d'une délibération

### - **Déchetterie**

Monsieur le Maire expose au Conseil que, du fait de leur appartenance antérieure au district de Salindres, les communes de Les Plans et de Servas peuvent, pour une participation financière de 3 € par habitant, accéder aux déchetteries du Grand Alès. La commune de Bouquet, souhaitant elle aussi bénéficier de ce service, s'est tournée vers l'Agglo. Mais, la compétence « traitement des déchets » étant communautaire, une fin de non recevoir a été adressée, à ladite commune, par la sous-préfecture.

Aussi, afin, d'une part, régulariser cette situation et, d'autre part, offrir aux habitants de la communauté un service complémentaire, Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer aux déchetteries du grand Alès.

La participation sera également de 3 € par habitant.

Dès que cette décision sera effective, une plaquette d'informations sera distribuée à tous les foyers.

### - **Rencontre avec Monsieur le Sous préfet**

Monsieur le sous préfet est venu rencontrer le Conseil Communautaire le lundi 26 janvier 2009. Il a souligné un bilan satisfaisant sur l'homogénéité et l'intégration au sein de la Communauté.

En revanche, un effort devra être produit sur la relance économique, et, à ce titre, les études et projets en cours sur les zones d'activités de Brouzet et Seynes pourraient permettre de limiter cette carence.

Dans le domaine des projets de territoire, les élus n'en sont qu'au stade de la réflexion et Monsieur le sous préfet a souligné l'assistance que peuvent apporter les services de l'Etat.

### - **Contrat de Pays**

Des fiches actions ont été déposées au titre des contrats de pays concernant les études de faisabilité sur les zones d'activités ainsi que les chemins de petite randonnée.

## **COMPTE RENDU DES DIVERS SYNDICATS**

### - **SIRP**

Plusieurs réunions ont eu lieu récemment afin de déterminer :

- les besoins des enseignants,
- les moyens budgétaires à mettre en œuvre pour leur réalisation,
- les besoins des personnels.

A noter que les élèves de CM2 ont commencé une formation, financé par la Communauté de Communes, avec un animateur de la Cyberbase à raison d'une heure un jeudi sur deux.

### - **Syndicat ABCèze**

Les travaux sur l'Alauzène devraient débuter vers le 5 février 2009.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Demandes de subventions diverses**

Des demandes de subvention ont été reçues en Mairie émanant de l'Association française des sclérosés en plaques, de la Société Protectrice des Animaux et des Restaurants du Cœur.

Devant l'impossibilité budgétaire de faire face à ces nombreuses sollicitations, le Conseil refuse d'y donner suite et charge Monsieur le Maire d'en informer les requérants.

### **Recensement**

Les opérations de recensement se déroulent par cycle de 5 ans. Le cycle 2004/2008 vient de se terminer. La population légale se porte à 561 habitants. (436 en 1999)

Cette hausse aura une influence sur les dotations versées à la commune, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui pourrait augmenter de 20 à 25 %.

L'actualisation annuelle sera désormais systématique.

### **CCAS**

Le repas de aînés s'est déroulé le dimanche 18 janvier 2009.

97 repas ont été servis.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Ce Plan est désormais opérationnel. Il a été transmis en Préfecture, les comprimés d'iode sont stockés en Mairie et à l'école.

Un questionnaire permettant d'établir la base de données a été distribué, chacun devra veiller à le retourner en Mairie dûment complété.

### **Commerce ambulant**

La société L&J a déposé, auprès de Monsieur le Maire, une demande d'exploitation d'un commerce de pizzas, kèbab etc...

Ne souhaitant pas opposer une concurrence préjudiciable aux commerçants sédentaires de la commune, le conseil refuse cette implantation et charge Monsieur le Maire d'en informer les demandeurs.

### **Répertoire national des Elus**

La Préfecture a transmis en Mairie un questionnaire, que doivent compléter tous les élus, ayant pour objet la centralisation de l'ensemble des données relatives aux élus en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement et des citoyens.

Ce répertoire national a été autorisé par décret n°2001-777 du 30 août 2001.

### **Petit journal**

Il est terminé et actuellement sous presse.

Monsieur Patrick MAURIN, rapporteur de la commission communication, remercie les membres de la commission et du comité consultatif pour leur participation active.

La distribution aura lieu d'ici peu.

### **Divers**

Ø Il est fait état d'un courrier émanant d'une personne à mobilité réduite et demandant la création d'un emplacement handicapé pour garer son véhicule. Cette demande est à l'étude.

Ø La société SEDI a présenté des offres d'illuminations de Noël faisant l'objet d'une réduction de 50%. Une commande sera passée, sous réserve des stocks disponibles, pour une traversée de rue « forêt étoilée »

Ø Un conseiller fait état de dépôts sauvages d'éverite dans le bois et la plaine. Dans la plaine ces déchets seront enlevés par ABCèze pendant les travaux sur les berges de l'Alauzène.

Dans le bois, le lieu de décharge devra être précisé afin d'y remédier.

Cependant Monsieur le Maire souligne le coût élevé du traitement, en effet, en cas de présence d'amiante, le prix est de 200 € la tonne par Cévennes Déchets.

**Il convient donc de rappeler que ces dépôt sauvages sont strictement interdits et sévèrement punis.**